



TRAITEMENT DE MITES VESTIMENTAIRES

Avant le traitement

- Videz les armoires, tiroirs et les placards des pièces infestées. Procédez ensuite à un **nettoyage complet**.
- **Lavez** (à 60°C) tous les textiles (vêtements, draps, rideaux...) puis stockez-les dans des sacs hermétiques. Cette température convient à la plupart des textiles et permet d'éliminer les bactéries. Si non, placez vos vêtements dans un congélateur à -18°C pendant 24h.

Traitement - Mode d'emploi

Traitement par pulvérisation d'insecticide en spray Promax Textile 500ml à effet choc et rémanent sur toutes les surfaces (horizontales et verticales ; sols, murs, plafonds, armoires, fentes de parquet, plinthes).

Compléter avec un fumigène Promax Fum pour un traitement de volume.

Important

- Il est nécessaire de fermer et quitter les lieux durant 4 heures après le traitement,
- A votre retour, aérez les pièces au minimum 2h.
- Ne pas laver les sols, murs et meubles durant les 4 semaines qui suivent le traitement.

Il est nécessaire de renouveler le traitement au bout de 2 semaines pour éradiquer la totalité des mites.

Mites des vêtements
ou mites communes

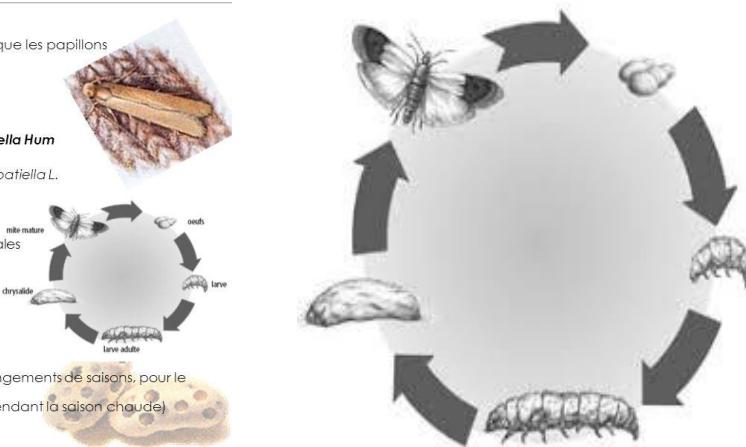
Famille
Ordre des lépidoptères (microlépidoptères) → même ordre que les papillons
Famille des *Teneidae*

Noms
Les 3 variétés les plus répandues en Europe et en Amérique
– **Mite des vêtements ou mite commune**, *Tineola biselliella* Hum
– Mite des fourrures, *Tineaca pellionella*
– Mite blanche, tégne des tapisseries, *Trichophaga tapetella* L.

Cycle de vie
Durée de vie : 125 jours ou + (≈ 4 mois)
Tous les stades sont sensibles aux conditions environnementales (Ralentissement à faible température)
– Stade œuf : 7 à 10 jours
– Stade larva : 90 jours ou +
– Stade chrysalide : 11 à 55 jours
– Stade papillon : 16 à 34 jours

Idées reçues
Habitudes : utilisation des antimites simplement lors des changements de saisons, pour le stockage des vêtements de la saison passée.
Pourtant les mites se **reproduisent toute l'année** (et volent pendant la saison chaude)

→ Il est nécessaire **d'utiliser des antimites toute l'année**



N° d'Agrement décerné par le Ministère de l'agriculture : 7500014

111, rue du Chemin Vert 75011 Paris – Tél : 01 40 21 30 38 – Mail : contact@technic3d.fr
SASU au capital de 7500 € - RCS Paris 499 947 976 – TVA intracommunautaire FR64499947976